
Norme internationale



3462

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Tracteurs et matériels agricoles — Point de référence du siège — Méthode de détermination

Tractors and machinery for agriculture and forestry — Seat reference point — Method of determination

Première édition — 1980-11-01

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3462:1980](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/178a37a3-3221-454d-a0de-292f1deaf960/iso-3462-1980>

CDU 631.372 : 629.11.014

Réf. n° : ISO 3462-1980 (F)

Descripteurs : machine agricole, véhicule routier tracteur, siège, siège de véhicule terrestre, ergonomie, point H.

Prix basé sur 2 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3462 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, et a été soumise aux comités membres en janvier 1979.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

[ISO 3462:1980](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/178a37a3-3221-454d-a0de-292f1dea8609/iso-3462-1980)

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Roumanie
Allemagne, R. F.	Finlande	Royaume-Uni
Australie	France	Suède
Autriche	Israël	Suisse
Belgique	Italie	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Jamahiriya arabe libyenne	Turquie
Chili	Mexique	URSS
Corée, Rép. dém. p. de	Nouvelle-Zélande	USA
Corée, Rép. de	Pologne	
Danemark	Portugal	

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Canada

Tracteurs et matériels agricoles — Point de référence du siège — Méthode de détermination

0 Introduction

La présente Norme internationale est destinée à être utilisée pendant une période transitoire, jusqu'à ce qu'une expérience suffisante ait été obtenue sur la détermination du point repère du siège en accord avec l'ISO 5353 et sur la relation entre ce point et le point de référence du siège.

Des considérations doivent alors être données pour utiliser le point repère du siège, au lieu du point de référence du siège, comme le point approprié de référence dans les Normes internationales appropriées relatives aux tracteurs et matériels agricoles et forestiers.

La corrélation entre le point repère du siège, déterminé en accord avec l'ISO 5353, et le point de référence du siège, déterminé en accord avec la présente Norme internationale, est la suivante :

Le point repère du siège est localisé 97 mm au-dessus et 130 mm en avant du point de référence du siège.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode de détermination des positions du point de référence du siège, pour des sièges conçus pour maintenir assis des conducteurs de tracteurs et de machines agricoles.

2 Référence

ISO 5353, *Engins de terrassement — Point repère du siège.*

3 Définition

Dans le cadre de la présente Norme internationale, la définition suivante doit s'appliquer.

point de référence du siège : Point situé dans le plan médian longitudinal du siège où se coupent le plan tangent à la partie inférieure du dossier du siège et un plan horizontal. Ce plan horizontal coupe la surface de l'assise du siège 150 mm en avant du plan parallèle à la face arrière de la partie la plus basse du dossier du siège.

4 Appareillage

L'appareillage exigé est un dispositif conforme à la figure 1.

5 Méthode de détermination du point de référence du siège

Le dispositif doit être positionné sur le siège (voir figure 2), avec son plan longitudinal central coïncidant avec le plan longitudinal central du siège. Puis il doit être chargé avec une force verticale de 550 N en un point situé à 50 mm en avant de l'articulation "A", et les deux éléments du panneau du dossier rembourré doivent être légèrement appuyés tangentiellement contre le dossier rembourré.

S'il n'est pas possible de déterminer les tangentes définies à chaque surface du dossier rembourré (au-dessous et au-dessus de la région lombaire), le processus suivant doit être adopté :

a) Pas de possibilité de définition de la tangente à la surface la plus basse possible :

La partie inférieure du panneau du dossier, dans une position verticale, doit être pressée légèrement contre le dossier.

b) Pas de possibilité de définition de la tangente à la surface la plus haute possible :

Avec les deux éléments du panneau du dossier dans une position verticale, le dispositif doit être légèrement appuyé contre le dossier.

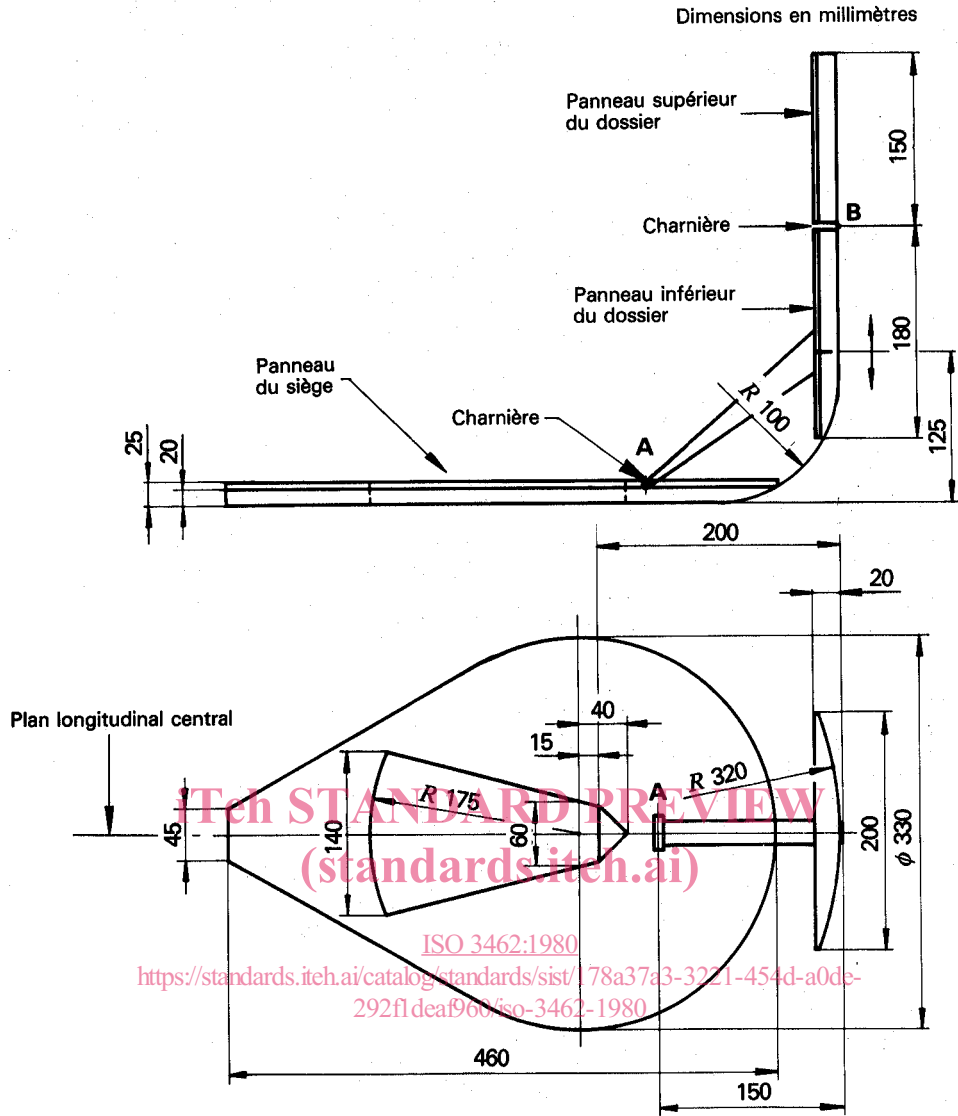


Figure 1 — Dispositif pour la détermination du point de référence du siège

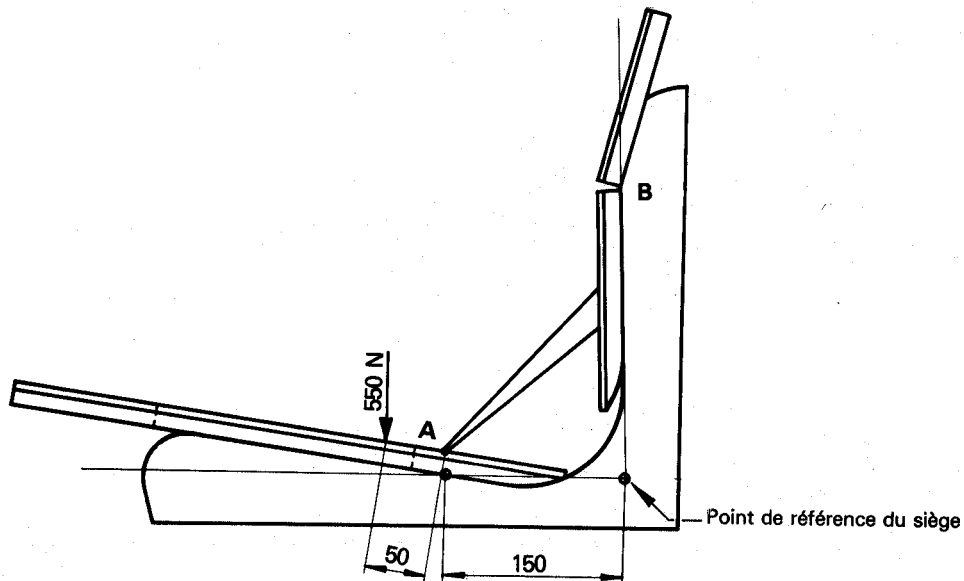


Figure 2 — Dispositif en position